



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 10.12.2025 à 20h00

Salle communale de Begnins

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Begnins pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 36 communes sont présentes, représentant un total de 106 voix. (37 communes et 109 voix après le point 9)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés :

Richard Grahn, Givrins – Raphaël Widmer, Vinzel – Geneviève Lejeune, Arzier-Le-Muids – Salvatore Mascali et Stéphanie Meier, Mies – Olivier Gudet, Gilly – Rupert Schildböck, Gland – Denise Rudaz, Tannay – Marie-Thérèse Ramseier et Roberto Dotta, Chavannes-des-Bois – Evelyne Vogel, Trélex – Roger Brand, Vich – Frédéric Rohrbach, St-George – Gilbert Paquet, Rolle – Pascal Riesen, Gland et Guy Humbert, Marchissy.

2. Assermentation

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

Mmes Carine Robert, Signy-Avenex et Nina Eggert, Nyon et M. Arnaud Weil, Tannay.

3. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente a reçu une demande de modification de l'ordre du jour à la suite du dépôt d'une interpellation déposée par M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, et consorts, concernant le Lapin Blanc.

Elle propose de l'intégrer au point 13.

Il n'y a pas d'autre demande de modification, Mme la Présidente procède au vote.

**L'ordre du jour avec cette modification est adopté par 93 oui, 0 non et 2 abstentions
(Communes : 36 oui, 0 non et 0 abstention)**

4. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente annonce à l'avance que la majorité des membres du Bureau ne se représenteront pas lors de la prochaine législature, y compris elle-même qui aura fait 5 ans de Présidence.

Elle demande aux délégués de réfléchir si ces postes peuvent intéresser quelqu'un, sous réserve des élections. Les membres du Bureau restent à disposition pour toute demande d'information ou question.

5. Communications du CODIR :

M. Bruno Dard, Responsable politique de l'environnement, présente une action de Région Nyon qui s'associe à l'initiative de la ville de Nyon, pour encourager et renforcer la biodiversité en milieu bâti avec un prix de CHF 5'000. Ce concours est ouvert à l'ensemble des habitants, administrations, entreprises et associations sur le territoire de Région de Nyon. Le dépôt des dossiers est fixé au 1^{er} mars 2026. Cela peut être une idée pour planter une haie dans un lieu minéral ou bétonné, par exemple.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, présente les modalités politiques sportives avec la mise à jour des directives d'attribution pour les soutiens au sport avec pour nouveautés des précisions dans les critères, trois échéances pour les demandes, des soutiens conventionnés et un axe sport-santé. Une brochure présente les 4 axes de la politique sportive régionale et les dispositifs de soutiens de la Région.

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, tient à excuser 3 de ses collègues retenus par d'autres obligations, il s'agit de MM Stéphane Jayet, Paul Ménard et Olivier Riesen.

Il présente un point de situation de la reconduction du DISREN : au total 34 communes ont accepté le préavis DISREN dans leurs Conseils communaux et généraux, représentant plus de 80 % des membres, ce qui fait que le Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon est ainsi reconduit dès janvier 2026.

M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la Communication, s'exprime au nom de M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, pour faire un point de situation sur Télé-Dôle SA. Le Codir fait part de diverses informations du Conseil d'administration de Télé-Dôle SA : la saison du Jura sur Léman a débuté le week-end du 29 au 30.11.2025 avec l'ouverture du secteur Balancier, l'ouverture des installations se fera progressivement en fonction de l'enneigement. D'entente avec l'exploitant du Jura sur Léman (Sogestar), les caisses pour l'achat des tickets et les WC publics seront disponibles aux Dappes. Comme évoqué dans la presse, le bâtiment d'accueil ne pourra pas être ouvert au public pour la saison d'hiver 2025-2026, en effet après plus de 2 ans d'arrêt, la reprise des travaux n'a pu être effectuée qu'en août de cette année. Une entreprise sur les 15 n'a pas été en mesure de reprendre les travaux ce qui a entraîné du retard. L'autorisation formelle d'exploiter n'a pas pu encore être délivrée par les autorités compétentes. Les travaux devraient être achevés à la fin du 1^{er} trimestre 2026 dans les coûts annoncés de 1,750 million accordé par le préavis. L'ensemble des procédures judiciaires se sont élevées à CHF 40'000. Il y a eu un problème avec un des pylônes qui a été enfoncé par une entreprise forestière, le coût de remplacement est de l'ordre de CHF 150'000, mais au vu de la vétusté du pylône, l'assurance de l'entreprise fautive n'entend pas payer l'intégralité de l'ouvrage, mais seulement 45 % du montant. Le Conseil d'administration est en train de négocier ce montant. Les travaux de maintenance lourde prévus pour 2025 se sont déroulés normalement. Au vu de l'absence de soutien financier du canton, la restructuration du domaine n'a pas été engagée cette année. Une assemblée générale se tiendra le 17 décembre 2025 à Nyon.

M. Gérard Produit, Responsable politique de de la Mobilité, annonce que le marché des vélos en libre-service a été attribué à Voi Technology qui remplit pleinement les conditions avec l'offre la plus avantageuse. Cette société suédoise est déjà active en Suisse avec une technologie à la pointe.

Le délai de recours pour cette attribution est fixé au 19 décembre 2025. La mise en service est prévue mi-mars 2026 avec pour objectif 71 emplacements et 450 vélos dans les différentes communes qui ont été jusqu'ici partenaires. Le Codir avait décidé de ne pas poursuivre la procédure pour limiter le plus possible la perte de temps puisque, depuis juillet 2025, il n'y a plus de vélos en libre-service.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 08.10.2025

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu un mail demandant des modifications à la page 5, les membres de la commission ne sont pas les bons noms, cette erreur sera corrigée.

Elle demande s'il y a d'autres modifications ou remarques ?

M. Francis Costiou, La Rippe, demande que le nom de Mme Girod en page 2 soit corrigé et qu'en page 7 soit ajoutée la Commission des Finances pour le préavis 61-2025.

Il n'y a pas d'autre remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 08.10.2025, corrigé, est adopté par 91 oui, 0 non et 14 abstentions
(Communes : 32 oui, 0 non et 4 abstentions)

Remerciements à sa rédactrice.

7. Préavis 58-2025 : Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino-Théâtre de Rolle durant la période 2026-2029

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 58-2025.

M. Eva Schultz, Bursinel, rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Cesare Palmieri, Begnins, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion.

Mme Florence Ursenbacher, Luins, fait remarquer une coquille dans le préavis, tout à la fin il est mentionné les années 2025 à 2028 au lieu de 2026 à 2029. Cela a été relevé aussi par la Commission des Finances.

Mme la Présidente remercie pour la remarque et elle sera mentionnée dans le PV.

M. Christian Hay, Rolle, relève que lors de la séance du conseil communal de Rolle hier, il y a eu des émotions car lors des discussions entre la Région et le Casino de Rolle il avait été question d'une augmentation de la subvention, mais il n'en est pas fait mention dans le préavis ni dans les rapports.

Il a relu le rapport de la Commission Ad'hoc qui juste avant les conclusions dit s'être interrogée sur l'opportunité de Région de Nyon de rehausser sa contribution, à l'instar de certains autres bailleurs de fonds mentionnés dans le cadre de la convention. Il regrette que la Région n'ait pas fait d'augmentation.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, prend note de la remarque et encourage fortement l'assemblée à accepter ce préavis, la culture a besoin de soutien car elle vit de subventions.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le préavis 58-2025 est adopté par 103 oui, 0 non et 2 abstentions
(Communes : 36 oui, 0 non et 0 abstention)

8. Préavis 59-2025 : Demande de crédit de CHF 247'895 TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2026

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission de Mobilité (CoMob) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 59-2025.

M. Robert Jenefsky, Nyon, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoMob qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, rappelle que c'est un second préavis, le premier ayant été voté ce printemps. Dans le rapport de la CoMob lors du premier préavis, la question a été soulevée de savoir si des discussions étaient en cours avec les tiers situés dans le secteur desservi (par exemple l'Ecole Moser), le Codir avait répondu affirmativement. Elle souhaite savoir si ces discussions ont aboutis et que si une participation de tiers peut être envisagée pour le financement de ces nouvelles courses ?

M. Gérard Produit, responsable politique de la Mobilité, répond que sur le site de Signy et de Fléchères Nord, il y a beaucoup d'entreprises importantes. Ces entreprises se sont engagées à financer des infrastructures, mais pas l'exploitation. Les communes concernées ont déjà reçu des sommes d'argent pour aider au financement des infrastructures. En ce qui concerne l'exploitation, par exemple à Terre Bonne à Eysins, une entreprise a demandé d'avoir un arrêt de bus et a participé aux coûts. Mais aujourd'hui les entreprises annoncent qu'elles n'ont plus à financer ce genre de coûts. Ce sont des négociations qui se font entre la commune territoriale et les entreprises sur son territoire, Région de Nyon n'y participe pas. Il encourage les communes concernées qui ont reçu de l'argent de les affecter à ces infrastructures, mais cela n'est pas si simple il y a d'autres coûts qui entrent en jeu. Ce financement est extrêmement important, les communes d'Eysins, de Signy, de Grens ont fourni un effort financier très important et maintenant c'est Région de Nyon qui prend le relais. Les communes ont fait la partie 1, la Région va faire la partie 2 et 3, sachant que ces communes se sont déjà engagées pour la suite. L'augmentation de fréquentation est de plus de 51 % sur cette ligne, les entreprises bénéficient de cette ligne mais ce n'est pas seulement le cas puisque sur le site de Signy il y a 4'000 visiteurs/jour dont certains prennent les transports publics.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, rappelle que les communes d'Eysins, de Signy, Grens, Chésereux et Gingins ont accepté leur participation financière pour 2027 et 2028, (Nyon n'a pas encore donné

sa réponse), il rappelle que pour 2027 c'est du 50/50 pris par le canton puis en 2028 plus que du 25/75.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

**Le préavis 59-2025 est adopté par 103 oui, 1 non et 1 abstention
(Communes : 35 oui, 0 non et 1 abstention)**

9. Préavis 60-2025 : Etude sur le renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 60-2025.

Mme Marinella Page, Bursins, rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 60-2025.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Christine Girod, Responsable politique du territoire informe qu'en complément des renseignements donnés par les 2 rapports des Commission, la Confédération a retenu ce projet dans le cadre de son programme « Projet moderne 2025 – 2030 », C'est un des 6 projets qui est retenu et le seul en Suisse-romande. Le Codir fera suivre les résultats pour répondre au vœu de la Commission des Finances qui souhaite avoir un suivi de ce projet,

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 60-2025 est adopté par 102 oui, 2 non et 1 abstention
(Communes : 35 oui, 1 non, et 0 abstention)**

10. Préavis 61-2025 : Demande de crédit de CHF 69'140 pour l'évaluation des retombées économiques médiatiques des événements culturels

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 58-2025.

M. Jean-Valentin de Saussure, Mies, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Vincent Moret, Coppet, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion.

M. Christian Hay, Rolle, explique que lors de la séance du Conseil intercommunal de Rolle hier, il a été relevé avec émotion que le mandat, conçu par l'institution CREA, mentionne 18 institutions mais pas le Casino Théâtre de Rolle, il suppose que c'est une erreur de l'avoir oublié.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de de la Culture et des sports, répond que le Casino de Rolle est compris dans les institutions conventionnées et qu'il est clair qu'il fera partie des institutions.

Elle informe que le Codir va prendre en compte les vœux de la Commission Ad'hoc de manière concertée avec les institutions.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 60-2025 est adopté par 93 oui, 10 non et 6 abstentions
(Communes : 30 oui, 5 non et 2 abstentions)**

(Une personne a été enregistrée entre le point 9 et 10 ce qui porte le nombre de communes à 37)

11. Préavis 62-2025 : Adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 62-2025

M. François Vautier, Trélex, rapporteur lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 62-2025 est adopté par 108 oui, 0 non et 1 abstention
(Communes : 37 oui, 0 non et 0 abstention)**

L'assemblée applaudit ce vote.

Mme La Présidente souhaite la bienvenue à la Commune de Chésereux.

12. Préavis 57-2025 : Budget 2026.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Francis Costiou, La Rippe, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui demande un amendement au Budget concernant le poste 160.3652, Tourisme, et souhaite réduire ce montant de CHF 5'860 au profit du compte 160.3803, ce qui ne changera pas la perte annoncée, et propose d'adopter le préavis avec cet amendement.

Mme la Présidente ouvre la discussion poste après poste.

Les postes 100 – 101 – 110 – 120 – 130 – 140 et 150 ne demandent pas de discussions.

160 : tourisme : il s'agit de 2 amendements au final déposés par la Commission des Finances qui demande de réduire le poste 160.3652 de CHF 5'860 et de porter ce montant au poste 160.3803. Elle propose de voter ces 2 amendements en une fois.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, explique que le Codir s'oppose à l'amendement car il rappelle qu'il s'agit d'un Budget et dans sa volonté de transparence le Codir a expliqué comment ce compte 36.52 arrive à CHF 440'000. Il y a, notamment, une estimation de CHF 75'000 par rapport à l'étude approuvée par le préavis de tout à l'heure et il y a encore d'autres préavis qui sont pris en compte. Le Codir recommande de refuser l'amendement proposé et de maintenir ce compte à CHF 440'000

M. Francis Costiou, La Rippe, explique que dans le rapport de la Commission il y a tous les détails concernant les supports réguliers et la Commission a constaté qu'il y a déjà une enveloppe d'autorisation de dépenser de CHF 30'475, c'est pour cela que la Commission estime que le montant de CHF 5'860 ne leur paraît pas justifié en regard de ce qui vient d'être voté par le Conseil.

Il n'y a pas d'autre demande de parole, Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement :

**L'amendement de la Commission des Finances est refusé par 30 oui, 66 non et 13 abstentions
(Communes : 9 oui, 24 non et 4 abstentions)**

Mme la Présidente passe aux postes suivants :

Les postes 160 – 170 – 180 – 190 – 191 -210 – 220 ne demandent pas de discussion.

Pour le poste 230, M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, fait part que à la suite de la remarque de la Commission des Finances, concernant le compte 230.3801, le Codir montre sa volonté de chercher à mettre au fonds de réserve ces CHF 50'000. Il est évident que lors de la clôture des comptes, s'ils sont négatifs, ces CHF 50'000 ne seront pas mis en fonds de réserve.

Il n'y a pas d'autre question, Mme la Présidente passe aux postes suivants :

Postes 420 – 820 et 830.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du budget non amendé.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, a une question sur le compte 180 : Mobilité : elle demande si les négociations avec l'entreprise Voi pour les vélos en libre-service entrent dans le cadre du Budget ?

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, répond que le Budget tient compte de ces nouvelles données.

Mme Valérie Issumo, Marchissy, constate que le Budget sports est pauvre et demande si cela est dû au fait qu'il n'y a pas assez de demandes des associations, clubs ou des communes ? Car on est à 1,78 sur les CHF 25 de cotisation. Chaque année il est dit qu'on va fournir des efforts pour le sport, mais ce poste reste minime par rapport aux autres dicastères. On parle de santé morale et le sport en fait partie et est très important tout comme la culture. Les communes avaient été invitées en 2024 pour parler du sport, notamment du problème des salles de sport trop ou sous occupées, elle n'a pas vu de résultats de cette consultation.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport serait ravie d'augmenter le poste sport. Le Codir doit trouver un objet commun pour le sport santé qui concerne tout le district et qui concerne tout le public, cet axe sport-santé est encore en développement.

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, fait remarquer que par rapport aux comptes financiers de 2024, les subventions ont doublé.

M. Pierre-Alain Bringolf, Gland, a une question concernant le rapport de la Commission des Finances en page 3, dans le tableau, il a remarqué que dans les soutiens, il y a CHF 8'000 qui ont été budgétés en 2024 pour le Théâtre de Grand champs qui ne figurent plus, il aimerait savoir à quoi se rapportait ce montant ?

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, répond que le théâtre de Grand Champs est un théâtre entièrement soutenu par la commune. Les CHF 8'000 n'ont pas été entièrement retiré mais ils l'ont été en soutient régulier. Ce théâtre va bénéficier de soutien ponctuel.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis N° 57-2025 est adopté par 104 oui, 3 non et 2 abstentions
(Communes : 35 oui, 0 non et 2 abstentions)**

13. Interpellation de M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, et consorts : Lapin Blanc à quand la fin des travaux ?

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, lit son interpellation qui demande quand est prévue la fin des travaux et pose 3 questions au Codir : 1) Qui gère concrètement sur place la poursuite du chantier Le Lapin Blanc ? Qui représente le Maître de l'ouvrage lors des rendez-vous de chantier ? 2) Le Conseil intercommunal peut-il être au courant du planning des travaux et du délai de la mise à disposition des locaux pour les futurs utilisateurs et 3) Que le Codir confirme que l'enveloppe budgétaire alloué par la décision du Conseil intercommunal au travers de l'ultime rallonge pour finaliser le bâtiment du Lapin Blanc soit tenu et en aucun cas dépassé.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, relève que M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la Communication, a répondu par avance aux questions 2 et 3. Mais il souhaite savoir qui gère concrètement sur place la poursuite du chantier ? Il relève que c'est parfois regrettable d'apprendre par la presse des éléments nouveaux sur cet objet. Il regrette que ce n'est pas toujours la même personne qui tient au courant la population de l'état d'avancement de ce dossier. Il souhaite aussi avoir un planning et que les communes soient au courant avant la presse.

M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la Communication, répond aux interrogations soulevées par cette interpellation. En ce qui concerne la personne qui s'occupe de ce dossier il répond que le Codir a tenu le Conseil intercommunal au courant lorsque M. Jayet, Responsable politique du Tourisme, était dans la task force de Télé-Dôle. Normalement c'est ce dernier qui devrait s'exprimer sur ce sujet, mais en son absence, c'est lui qui va répondre. Il rappelle que Région de Nyon est actionnaire principal de Télé-Dôle mais tout ce qui est du domaine de la construction relève du Conseil d'administration de Télé-Dôle. Le Codir est tributaire des informations du Conseil d'administration qui gère sur place la poursuite du chantier. Il ira à l'Assemblée générale de Télé-Dôle le 17 décembre prochain à Nyon et aura alors plus d'informations sur le planning. Le Codir partage les préoccupations des personnes qui ont déposés cette interpellation. Il espère que ce dossier pourra avancer, toutefois tant qu'on n'aura pas remis le bâtiment final aux partenaires français, le loyer ne pourra pas être augmenté. Le Codir ne peut pas outrepasser ses compétences et attend les informations du Conseil d'administration lors de la prochaine l'Assemblée générale.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, est satisfait de la réponse.

14. Annonce des préavis à venir et nomination des commissions

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 63-2026 : Participation à la création de la plate-forme d'observation du territoire du Grand Genève

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Valérie Issumo, Marchissy – M. Cédric Aeschlimann, Crans – M. Philippe Kaspar, Grens –
Mme Cécile Rod, Rolle et M. Jean-Valentin de Saussure, Mies

Séance le 08.01.2026 à 18 h

Préavis 64-2026 : Indemnités 2026-2031 des membres du Bureau et des Commissions du CI, ainsi que du Codir

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Corinne Vioget-Karadag, Nyon – M. Christian Arnoux, Eysins – M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis – Mme Eva Schultz, Bursinel – M. Nicolas Pellet, Gland

Séance le 08.01.2026 à 19 h

15. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Alain Barraud, Chavannes-de-Bogis, a remarqué qu'on reste en MCH1 en 2026 et est étonné que la fiduciaire n'ait pas voulu passer en MCH2. Il rappelle que c'est compliqué de passer de MCH 1 à MCH2, et que l'année prochaine pour les nouveaux délégués cela ne leur facilitera pas la tâche. Il demande pourquoi on ne l'a pas fait cette année ?

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, répond que la fiduciaire a lâché le Codir au dernier moment, donc il a été compliqué de trouver une solution à cette période où le budget doit être finalisé et déposé dans les temps. Il rappelle que le délai est long pour le dépôt des préavis. Le Codir n'a pas pu se retourner et a demandé au Canton si cela était possible de repousser le passage en MCH2, ce qui a été admis. Le Codir cherche une nouvelle fiduciaire dans la région qui soit d'accord de travailler avec MCH2.

M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis fait remarquer que lorsqu'il fait ses présentations à son Conseil, ses concitoyens lui demandent souvent ce que l'on fait avec le Grand Genève et l'agglo, et pourquoi leurs impôts paient-ils des travaux en France ? Il propose que puisque le 1^{er} juillet 2026 il y aura des nouveaux conseillers communaux, généraux et intercommunaux, ce serait utile d'avoir un flyer assez court sur ce sujet qu'on pourrait intituler « L'agglo pour les nuls » ou « Ce que fait la Région pour le Grand Genève ».

M. Frédéric Mani, Président de Région Nyon, en prend note mais pense qu'on a déjà toutes ces informations à disposition.

M. Michel Girardet, Gland, relève ce qu'a dit la CoFin dans son rapport : « elle constate que la commune de St-Cergue demande des soutiens qui deviennent non seulement conséquents mais récurrents, et pense qu'une convention soumise au Conseil devrait être envisagée le plus tôt possible ». Il rappelle qu'en 2021 il a déposé un postulat demandant qu'une convention soit faite avec la commune de St-Cergue, comme cela se fait pour la culture. Pour diverses raisons cela a été reporté. Il demande au Codir si ce que demande la CoFin est envisagé ?

M. Frédéric Mani, Président de Région Nyon, répond que cet objet est toujours en cours avec la commune de St-Cergue, lorsque la convention sera validée par les 2 parties elle sera présentée au Conseil intercommunal pour approbation.

M. Claudio Greco, Vich, soumet une réflexion de la Municipalité de Vich qui serait de déléguer plus de compétences au Codir pour traiter des préavis dont la partie financière est modeste (par exemple celui de ce soir ou il est question de CHF 12'500), cela afin de simplifier le fonctionnement et éviter de surcharger nos délégués des conseils généraux et communaux – par exemple ce soir il avait beaucoup de préavis, soit quelques 90 pages à lire ! Ce serait une modification de la façon de fonctionner pour la prochaine législature.

M. Frédéric Mani, Président de Région Nyon, prend note de la remarque mais rappelle que Région de Nyon est soumise à des statuts et à la Loi sur les communes. Le Codir va y réfléchir.

M. Christian Hay, Rolle, n'a pas eu d'information sur la durée de la concession limitée à 16 mois pour les vélos en libre-service et le fait que ce projet devrait être en accord avec les vélos en libre-service du Grand Genève. Il aurait souhaité que M. Gérard Produit donne plus d'informations.

M. Gérard Produit, Responsable politique de La Mobilité, donne des informations complémentaires à ce qu'il a déjà dit. Un article avec embargo au jour suivant va paraître dans la presse. Le Codir a prévu un contrat sur 16 mois, c'est l'entreprise Voi Technology qui a gagné le marché, cette entreprise était la moins chère et de plus elle va offrir ses services sans demander de contrepartie financière aux collectivités publiques. Le Codir a rencontré un certain nombre d'entreprise et certaines payaient même pour utiliser le domaine public, ce qui changeait avec le précédent prestataire. Il va de soi que le coût sera différent pour l'utilisateur, restera abordable. Il relève qu'il y a une volonté du Grand Genève de travailler avec le même fournisseur afin de simplifier la vie des citoyens qui évoluent dans ce périmètre. Le Codir travaille avec les partenaires français mais cela n'est pas simple. C'est dans ce contexte que le Codir a décidé d'aligner son agenda sur celui de Genève dont le contrat avec une autre entreprise de vélos en libre-service arrive à échéance dans 16 mois, du côté français il y a un autre système mais ces derniers désirent aussi aligner les échéances. Mais cela va prendre plus de temps que prévu avec tous les partenaires. Le Codir a réuni les communes qui avaient jusqu'ici le service de vélo en libre-service, pour leur demander si elles étaient d'accord de faire un contrat un peu plus long que les 16 mois initialement prévus car on sait déjà que ce projet va être retardé d'une année pour le Grand Genève. L'entreprise et les partenaires sont d'accord. Il est relevé qu'on offre à une entreprise qui est dans le social la possibilité d'être un partenaire car il y a le souci de rééquilibrer les vélos d'une station à une autre. C'était l'entreprise ProJet qui s'en occupait et qui a été reprise par une société qui s'appelle Démarche, avec l'appui des pouvoirs publics. Pour des questions liées aux marchés publics, il était impossible d'imposer un partenaire, mais le Codir a pu imposer un partenaire actif dans le social. Le futur partenaire social

est encore à définir, le Conseil sera informé en temps voulu. Les contrats vont être signés rapidement afin de pouvoir offrir ce service à la mi-mars 2026. On passe de 50 stations à 71, de 350 à 450 vélos, de 12 communes à 16 communes. Il y aura certainement encore plus de communes intéressées puisque ce service est gratuit. L'entreprise est déjà active en Suisse-romande et en Suisse-allemande. Il rappelle que ce n'est pas le seul critère financier qui a prévalu, car même en enlevant le critère financier, cette entreprise était encore première.

M. Bernard Cintas, Founex, informe que sa commune a reconduit le DISREN lors de sa dernière séance du Conseil communal. La Commission ad'hoc a chargé les délégués de Région de Nyon de d'interpeller le Codir et de leur demander s'il n'était pas possible d'accélérer le processus d'intégration du DISREN dans les statuts de Région de Nyon sans attendre que le contexte soit plus favorable, afin de stabiliser ce DISREN.

M. Frédéric Mani, Président de Région Nyon, rappelle que le Codir a travaillé en son temps sur la modification des statuts, entre temps il y a eu une modification annoncée de la Loi sur les communes qui n'a pas abouti. Le Codir va reprendre l'élaboration d'une mise à jour des statuts. Le point majeur qui pose un problème, c'est que toute modification des statuts, de la gouvernance, du financement et de son organisation, nécessite l'unanimité des communes membres.

Prochaines séances : le 4 mars 2026 à Bursins et 17 juin 2026 à Dully.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Begnins pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 21 h 58

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 18.12.2025